

## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

**L'an deux mille vingt-cinq le quinze décembre** le Conseil Municipal de la Commune de Panazol, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à l'Annexe-Mairie, sous la présidence de **Monsieur Fabien DOUCET, Maire**

Date d'envoi de la convocation du Conseil Municipal : 9 décembre 2025

*Nombre de conseillers en exercice : 33*

Quorum : 17

*Nombre de conseillers présents : 27*

**Présents :** Fabien DOUCET, Isabelle NÉGRIER-CHASSAING, Laurent CHASSAT, Marie-Pierre ROBERT, Franck LENOIR, Anca VORONIN, Jean DARDELINE, Alain BOURION, Clément RAVAUD, Jean-Pierre GAUGIRAN, Martine LERICHE, Jacques BERNIS, Stéphanie PANTEIX, Francis COISNE, Marie-Noël BERGER, Danielle TODESCO, David PENOT, Lucile VALADAS, Jean-Christophe ROMAND, Bruno COMTE, Christian DESMOULIN, Martine NOUHAUT, Emilio ZABAleta, Gilles MONTI, Valérie MILLON, Alain AUTHIER, François SALAGNAC.

### **Excusés par procuration :**

Pascale ETIENNE donne procuration à Jean DARDELINE en date du 10 décembre 2025

Alexandre DOS REIS donne procuration à Isabelle NEGRIER CHASSAING en date 11 décembre 2025

Aurore TONNELIER donne procuration Stéphanie PANTEIX en date du 11 décembre 2025

Laurence PIPERS donne procuration à Fabien DOUCET en date du 15 décembre 2025

Laurent JARRY donne procuration à Bruno COMTE en date du 12 décembre 2025

### **Excusée :**

Marie-Anne ROBERT-KERBRAT

Secrétaire de séance : Jacques BERNIS

**Objet :** Autorisation d'engagement du quart des dépenses d'investissement

### **Délibération 2025-105**

Comme chaque année, avant l'adoption du budget primitif, le Maire peut être autorisé par délibération du Conseil Municipal à engager des dépenses réelles d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent. Cette mesure permet à la collectivité d'engager des travaux d'investissement, dès le début de l'année, avant le vote du BP 2026.

Ces crédits seront ensuite repris dans le budget primitif de l'année 2026.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir autoriser le Maire, préalablement à l'adoption du budget primitif 2026, à engager, liquider et mandater le quart des dépenses réelles d'investissement, sur les bases du budget général 2025.

## DÉLIBÉRATION

**VU** l'article L.1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** le budget primitif 2025 et ses décisions modificatives,

**VU** la note de synthèse et la présentation du dossier relatif à la présente délibération,

**CONSIDÉRANT** la nécessité d'assurer une continuité de l'action publique au regard des besoins en matière de travaux et d'équipements de la ville pour le début de l'année 2026,

**CONSIDÉRANT** avoir été suffisamment informé, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

### DÉCIDE À L'UNANIMITÉ

- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire, préalablement à l'adoption du budget primitif 2026, à engager, liquider et mandater le quart des dépenses réelles d'investissement sur les bases du budget général 2025, soit :

#### BUDGET GÉNÉRAL (section investissement Hors Capital) – BP 2026

Compte	BP 2025 + DM	1/4 Arrondi inf. (€)
20 Immobilisations incorporelles	82 500,00 €	20 625,00 €
204 Subventions d'équipement versées	168 000,00 €	42 000,00 €
21 Immobilisations corporelles	3 027 120,00 €	756 780,00 €
23 Immobilisations en cours	4 253 113,18 €	1 063 278,29 €

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme

En Mairie, le 16 décembre 2025

Le Maire  
  
Fabien DOUCET

Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture

Le 19/12/2025

Publié ou notifié

19/12/2025

PANAZOL - MAIRIE

Service de Contrôle de Légalité

Acte n° : DELIB105

avec 0 pièce(s) jointe(s)

Date de décision : 16/12/2025

Objet : Autorisation d'engagement du quart des dépenses d'investissement

Nature : Délibérations

Matière : Finances locales - Divers

Date de télétransmission : 19/12/2025 Agent de transmission : Carole DANCHE - MAIRIE

Acte : DELIB105-Autorisation d'engagement du quart des dépenses d'investissement.pdf

Annexes :

Transmis par les services de la plate-forme MAGITEL-CL

12, rue des Petits Ruisseaux, 91370 Verrières Le Buisson +33 1 69 53 68 68 www.telino.com



Accusé de Réception

LA PREFECTURE

DEPARTEMENT 087

Identifiant de l'acte : 087-218711406-20251216-DELIB105-DE

Date de réception de l'acte par la Préfecture : 19/12/2025